

Prochainement :

Formation Post permis

165 € TTC

6 élèves minimum requis

Objectif : Faire diminuer l'accidentalité, très élevée au cours des premiers mois qui suivent l'obtention du permis de conduire

Eligibilité : Pour profiter de cet avantage, il devra par ailleurs, durant ce délai, ne commettre aucune infraction ayant donné lieu à retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire. La formation complémentaire interviendra entre le 6ème et 12ème mois après l'obtention du permis de conduire.

Avantages : Le délai probatoire sera réduit d'une année passant ainsi de 3 à 2 ans. Comme c'est déjà le cas, le permis de conduire sera majoré de 2 points au bout de la première année du délai probatoire.

Pour les jeunes conducteurs qui ont opté pour l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), le délai probatoire sera réduit de 6 mois passant de 2 ans à 1 an et demi. Le bonus de point de 3 points qui existe déjà sera accordé au bout la période probatoire ainsi réduite.

Durée et contenu

Durée : 1 jour (6 à 8 heures)

Contenu :

- Présentation / Tour de table
- Un module général précisant les enjeux de cette formation complémentaire
- Un ou plusieurs modules spécialisés permettant aux conducteurs ayant peu d'expérience de conduite de percevoir davantage les risques et mieux connaître les dangers spécifiques auxquels ils sont exposés.(ex : alcool, vitesse, drogue)

Validation : Attestation de formation post permis auto faite par l'auto-école formatrice.